

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 FÉVRIER 2019**

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq février, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 18/02/2019 par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 22

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents et représentés : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Isabelle RIVIERE, M. Claude BOISSELEAU, Mme Annie BOSSARD, Mme Stéphanie BRETON, M. Laurent SOURISSEAU, Mme Régine ROBINEAU, Mme Monique CHAILLOU, M. Jean-Yves BRETAUD, M. Lionel CHIRON, M. Bruno POIRIER, Mme Régine CHARBONNEAU, Mme Anne RAFFLEGEAU, Mme Mireille BARBEAU, M. Philippe BROCHET, M. Gaëtan BARON, M. Sébastien GILLOT, M. Bruno BAUMARD, Mme Mathilde MOREAU.

ABSENTS/EXCUSE(E) (S) : Mme Régine SEVIN BOULANGER qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Lionel CHIRON, M. Laurent THIBEAUD qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Isabelle RIVIÈRE, Mme Sandrine VIAUD qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Annie BOSSARD, M. Luc GIRARD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Bruno BAUMARD, Mme Carine BOUMARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum a également été constatée.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Bruno BAUMARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Procès Verbal de la séance du **22 janvier 2019** a ensuite été approuvé à l'**unanimité**.

Conseil Municipal des Enfants :

Un enfant du CME présente le compte-rendu de leur dernière réunion de travail.

1- COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude BOISSELEAU, adjoint en charge des finances communales, délibérant sur les comptes administratifs des budgets de l'exercice 2018 dressés par Madame Isabelle RIVIERE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame Isabelle RIVIERE, Maire, ayant quitté la salle,

- 1- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs et des annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1 - BUDGET PRINCIPAL		
Sections	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement		
Dépenses	1 983 430,26 €	2 246 708,14 €
Recettes	1 983 430,26 €	2 561 643,36 €
Excédent de clôture =		314 935,22 €
Excédent reporté 2017		11 262,03 €
Résultat de fonctionnement		326 197,25 €

		Investissement
Dépenses	2 721 161,02 €	1 038 329,27 €
Recettes	2 721 161,02 €	2 268 875,38 €
Déficit reporté 2017		- 1 502 548,85 €
Restes à réaliser		59 644,97 €
Résultat d'investissement		- 272 002,74 €
Besoin de financement		331 647,71 €

2- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Sections	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement		
Dépenses	184 680,00 €	159 208,79 €
Recettes	184 680,00 €	193 248,89 €
Excédent de clôture =		34 040,10 €
Investissement		
Dépenses	181 869,94 €	115 624,39 €
Recettes	181 869,94 €	139 158,94 €
Déficit reporté 2017		- 17 637,73 €
Restes à réaliser en dépenses		36 738,88 €
Restes à réaliser en recettes		39 976,00 €
Besoin de financement		0 €

3- BUDGET ANNEXE LA PAPINIÈRE		
Sections	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement		
Dépenses	561 773,92 €	254 780,42 €
Recettes	561 773,92 €	159 283,98 €
Déficit de clôture =		- 95 496,44 €
Excédent reporté 2017		118 417,42 €
Résultat de fonctionnement		22 920,98 €
Investissement		
Dépenses	558 198,66 €	67 451,86 €
Recettes	558 198,66 €	244 844,16 €
Déficit reporté 2017		- 244 844,16 €
Restes à réaliser		0,00 €
Résultat d'investissement		- 67 451,86 €
Besoin de financement		67 451,86 €

5- BUDGET ANNEXE SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT AUX SERVICES DE PROXIMITÉ		
Sections	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement		
Dépenses	126 939,94 €	75 608,44 €
Recettes	126 939,94 €	123 763,89 €
Excédent de clôture =		48 155,45 €
Déficit reporté 2017		- 46 027,58 €
Résultat de fonctionnement		2 127,87 €
Investissement		
Dépenses	212 339,94 €	208 426,10 €
Recettes	212 339,94 €	15 232,36 €
Excédent reporté 2017		67 534,81 €
Restes à réaliser		0,00 €
Résultat d'investissement		- 125 658,93 €
Besoin de financement		125 658,93 €

2- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3- approuve le bilan des cessions et acquisitions.

4- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS ET REPRESENTES : 20

CA 2018 Budget principal : pour : 20 contre : 0 abstention : 0

CA 2018 des budgets annexes : pour : 20 contre : 0 abstention : 0

2- COMPTES DE GESTION 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

VOTANTS ET REPRESENTES : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

3- OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDENT** d'ouvrir les crédits suivants :
 - 1981.40 € au compte 2158 pour le changement d'un chauffe-eau aux vestiaires du complexe sportif.
 - 323.57 € au compte 2152 pour de la signalisation verticale (panneaux).

4- BILAN DES ACQUISITIONS, VENTES ET ECHANGES FONCIERS REALISES PAR LA COMMUNE EN 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un état récapitulatif des opérations concernées qui sera annexé, conformément à la réglementation, au compte administratif 2018 qui vient d'être voté.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE QUITUS** sur le bilan des opérations foncières de la Commune de TREIZE-SEPTIERS de 2018.

5- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Monsieur Bruno POIRIER est sorti et n'a pas pris part au vote.

Après examen des propositions de Madame le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement des subventions et participations 2019 suivantes :

Nom de l'association	Montant 2019	Nom de l'association	Montant 2019
Ecole Saint Martin - Sorties scolaires	2 180 €	Les Amis de la Santé de Vendée (alcool)	60 €
APEL Ecole St Martin	3 700 €	Alcool Assistance - La Croix d'Or	60 €
APE Val d'Asson	3 700 €	Secours Catholique	165 €
APEL Ecole Notre-Dame St Symphorien	440 €	UDAF 85	200 €
Familles rurales La Bruffière	2 987,20 €	Fédération des malades et handicapés	63 €
Association du Patrimoine	2 500 €	AJA GYM MONTAIGU	230 €
Comité des Fêtes - St Symphorien	150 €	Adapei Vendée	200 €
Comité des Fêtes	2 000 €	Handi Espoir	200 €
Omnisport	22 000 €	Association du don de sang Montaigu	120 €
UNC Anciens combattants	150 €	Protection civile	250 €
Septif'Rock	100 €	Les Chamois de Montaigu	40 €
		SGFC Saint Georges Football Club	40 €
		MDAV	200 €
		La Cicadelle	200 €
		IME Terres de Montaigu	100 €
		DIG RADIO	100 €

6- PARTICIPATION COMMUNALE 2019 DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE SAINT MARTIN

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition de Madame le Maire pour l'attribution d'une participation de 151 727.40€ à l'OGEC St Martin pour l'exercice 2019,
- **D'APPROUVER** le principe des dix versements répartis équitablement dans l'année,
- **DE CHARGER** Madame le Maire de procéder aux dits versements.

7- PARTICIPATION COMMUNALE 2019 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Mme Annie BOSSARD et M. Philippe BROCHET sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le montant de la subvention à hauteur de **149 435€**,
- **D'APPROUVER** le principe du versement de la façon suivante : un acompte de 56 000 € approuvé en décembre 2018 et versé en janvier et février, **5 versements de 18 687 € (mars, mai, juillet, septembre et novembre)**
- **DE CHARGER** Madame le Maire de procéder aux dits versements.

8- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes correspondant.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- **Désigne** Messieurs Laurent SOURISSEAU et Lionel CHIRON comme représentants de la Commune au sein de la commission consultative.
- **Désigne** Mme Isabelle RIVIÈRE comme suppléant des représentants communaux au sein de la commission consultative.

9- BILAN D'ACTIVITÉ 2018 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC L'EPF

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article 21 de la convention opérationnelle signée le 18 décembre 2014 entre la commune et l'EPF de la Vendée, un bilan d'activité est dressé tous les ans par l'EPF sur le site FOREGE. Le bilan d'activité 2018 de l'EPF retrace l'état d'avancement chiffré réalisé au 31 décembre 2018, il est détaillé de la façon suivante :

- Frais d'études et accessoires réalisées à hauteur de 20 949 € HT,
- Frais de travaux réalisés à hauteur de 733 158.40 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

- **DONNE QUITUS** sur le bilan des opérations 2018 de l'EPF dans le cadre de la convention passée le 18 décembre 2014.

10- AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE MONTAIGU

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Émet un avis favorable** sur le projet de PLUi arrêté

11- VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA SAUZAIE

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer la vente des parcelles communales cadastrées ZI n°41 et ZI n°42, situées en zone A du PLU, d'une superficie de 1 560 m², situées dans le domaine privé de la commune, à la Sauzaie (voir plan ci-dessous), à M. Alexis NAURA, domicilié à Bourfoyer à Treize-Septiers, pour un montant total de 312 €H.T. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

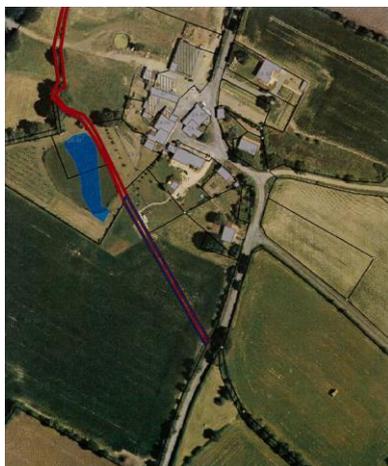


- **CHARGE** Mme le Maire du dépôt des pièces, de la signature des actes authentiques de vente et de l'ensemble des documents qui se rapporteront à cette opération.

12- VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU MORTRÊME ET CONSITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZA n°003, située en zone A du PLU, d'une superficie de 522 m², située dans le domaine privé de la commune, au Mortrême (voir plan ci-dessous), à M. Thierry LECLAIR, domicilié au Mortrême à Treize-Septiers, pour un montant total de 104.40 €H.T. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.



- **DECIDE** de la constitution d'une servitude de tréfonds sur une partie de la parcelle sise Commune de Treize-Septiers cadastrée section ZO n° 003, futur propriété de Monsieur Thierry LECLAIR, au profit de la Commune de Treize-Septiers, pour le passage d'un fossé busé communal. Etant ici précisé que le fossé busé est existant.
- **DECIDE** que l'entretien et le remplacement des buses resteront à la charge de la Commune.
- **DIT** que tous dégâts et dommages qui pourraient être occasionnés au préjudice des propriétaires actuels ou successifs d'une partie de la parcelle cadastrée section ZO n°003 formant le fonds servant, du fait de cette canalisation ou à l'occasion des travaux réalisés sur ceux-ci par les services communaux, seront réparés et indemnisés par la Commune.
- **DIT** qu'en conséquence de la création de cette servitude, la partie de la parcelle cadastrée section ZO n° 003 cédée sera grevée :
 - o d'un droit par la Commune de Treize-Septiers ou toute entreprise mandatée par elle, de passer et pénétrer sur le fonds servant, pour vérifier le fonctionnement de la portion de réseau et pour effectuer l'entretien, la réparation et éventuellement le remplacement de ces buses, et ce gratuitement.
- **DIT** que cette création de servitude sera consentie sans indemnité ;
- **DIT** qu'il n'y aura pas de plantation d'arbres ou d'arbustes à moins de 5 m de ladite canalisation, mais seulement des végétaux à enracinement superficiel et ne formant pas de souches épaisses ou de racines trop profondes.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte constatant cette création de servitude, les frais notariés de constitution de cette servitude étant pris en charge par la Commune.
- **CHARGE** Mme le Maire du dépôt des pièces, de la signature des actes authentiques de vente et de l'ensemble des documents qui se rapporteront à cette opération.

13- CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire signer une convention avec le Département de la Vendée pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour une durée de 3 ans.

14- CONVENTION AVEC VENDÉE EAU POUR LA MESURE DE DÉBIT DES POTEAUX D'INCENDIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer cette convention avec Vendée Eau pour la mesure de débit des poteaux incendie.

15- OPERATION « ARGENT DE POCHE »

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'opération « Argent de poche » telle que décrite ci-dessus ;
- **APPROUVE** les activités proposées et le temps passé,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document utile et nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

16- DIVERS

- Aucune DIA reçue depuis le 22 janvier 2019.
- L'enquête publique pour le PLUi se déroulera du 18 mars au 18 avril 2019.
- Le cahier citoyen ouvert en mairie, a été clôturé le 20 février et transmis à la Préfecture de la Vendée qui se charge de les acheminer à Paris.
- Des ambassadeurs du tri Trivalis interviendront à l'école du Val d'Asson le 4 mars 2019.

La séance est levée à 21h30